

CONSEIL MUNICIPAL DU 31.03.2015

Compte-rendu

Étaient présents : MM. AUTHIER André, CHALULEAU Christophe, DELMAS Marcelle, MAZET Jean-Jacques, BONNEL Dominique, GIEULES Jean-Paul, ANGLADE Lisette, GIRARD Mathieu.

Absents : MM. BLANC Alain (procuration à Mme DELMAS)

Date de la convocation : 25 mars 2015

Secrétaire de séance : M. ANGLADE Lisette

Mr le Maire remercie ensuite les membres présents et propose de passer à l'ordre du jour, après que le compte rendu de la précédente réunion ait été approuvé sans observation.

1) – ETUDE ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Mr le Maire donne la parole à Mr CHALULEAU Christophe, 1^{er} Adjoint chargé plus particulièrement des Finances, qui présente les budgets. Le Conseil Municipal prend note des informations transmises par les services fiscaux et contenues dans l'imprimé 1259 MI. Une étude est faite de toutes les bases notifiées et des produits qui peuvent en résulter. Le Conseil Municipal décide au préalable d'étudier les Budgets 2015, afin de définir les recettes nécessaires à leur équilibre.

La situation des comptes ouverts pour l'exercice 2014 (ouvertures de crédits Budget 2014, Décisions Modificatives et réalisé) est rappelée. Les propositions de la Commission sont présentées avec toutes les explications nécessaires pour établir le Budget M 14 2015, examiné par chapitre et par article en ce qui concerne la section de fonctionnement et par article, programmes et opérations en ce qui concerne la section d'investissement. Détail est donné des articles 6554 et 6574, des créances à encaisser, des emprunts garantis et du tableau des effectifs. Le Budget 2015 intègre le résultat de clôture du Compte Administratif 2014 approuvé, et l'Assemblée prend acte que le Budget est unique pour 2015, avec possibilité d'intervention dans le courant de l'année par le biais de décisions modificatives.

Mr le Maire présente ses propositions avec toutes explications nécessaires pour l'élaboration des budgets annexes 2015. Lecture est faite de l'état de la dette, des tableaux d'amortissement des réalisations et subventions d'équipement y afférents. Le Conseil Municipal étudie les rentrées fiscales nécessaires à l'équilibre du Budget Général 2015 et les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des taxes d'après la loi de finances 2015. Les taux des taxes et les Budgets 2015 sont ensuite soumis au vote.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Décision n°13

Le Conseil Municipal, après étude du Budget unique 2015 et des conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes pour l'année 2015 d'après la réforme de la fiscalité directe locale, considérant qu'une augmentation du produit attendu n'est pas nécessaire pour l'équilibre du Budget Général 2015, décide à l'unanimité d'approuver les taux suivants sans modification :

TH	24.59 %	65 827 €
TFB	39.37 %	109 094 €
TFNB	123.20 %	8 378 €
CFE	35.16 %	29 429 €

Produit attendu sur les taxes : 212 728 €

VOTE DES BUDGETS 2015:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance de toutes les informations nécessaires à la préparation des Budgets 2015, ainsi que des travaux de la Commission, après étude de chaque budget dans le détail, par article et par programme, passe ensuite au vote de ces Budgets 2015 composés comme suit :

VOTE DU BUDGET M 14 - 2014

Décision n° 14

- Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrant à 654 987 €
- Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrant à 186 475 €

Le Budget M 14 2015 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2015 DU CCAS :

Décision n° 15

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget 2015 du CCAS pour un montant de 6 931 euros en fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes représentant l'excédent 2014 arrondi.

VOTE DU BUDGET M 49 – 2015

Décision n° 16

Mr le Maire expose en préambule les conditions de gestion des services eau assainissement. Il précise que pour 2015, l'équilibre de la section d'exploitation a pu être trouvé sans subvention du Budget Général 2015 et sans augmentation de la part communale sur l'eau et l'assainissement, et sans augmentation du tarif d'accès aux réseaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de Mr le Maire et de la Commission, tant sur la section d'exploitation que sur la section d'investissement, décide à l'unanimité :

- de confirmer les cadences d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement présentées dans les tableaux annexés au document budgétaire
- d'approuver le Budget Eau - Assainissement pour l'année 2015 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation

* dépenses et recettes s'équilibrant à 169 339 €

Section d'investissement

* dépenses et recettes s'équilibrant à 97 535 €

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2015 - CAMPING

Décision n° 17

Le Conseil Municipal, après étude des propositions, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les cadences d'amortissement des immobilisations et subventions d'équipement telles que présentées dans les tableaux annexés au document budgétaire.

- Dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrant à 41 679 €
- Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrant à 39 370 €

Le Budget Annexe 2015 du Camping est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2015 - REGIE PATRIMOINE COMMUNAL THERMAL ET TOURISTIQUE

Décision n° 18

Toutes explications sont données sur la situation financière 2015. Il est précisé que le budget est présenté avec un déficit antérieur important sur l'exploitation et qu'il est préparé, à minima, pour régler les charges incombant à la commune.

Le Conseil Municipal, vu l'état de l'actif et de la dette, après avoir entendu les explications sur ce budget, notamment sur la présentation déséquilibrée des sections d'exploitation et d'investissement, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2015 de la Régie Patrimoine Communal Thermal et Touristique qui se décompose comme suit :

- Dépenses d'exploitation : 1 332 758 € (dont 1 145 964 € de déficit reporté)
- Recettes d'exploitations : 186 794 €
- Dépenses d'investissement : 97 354 €
- Recettes d'investissement : 1 412 038 € (dont 1 263 970 € d'excédent reporté)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tableau de constitution de l'actif, fixe à l'unanimité, les cadences d'amortissement des immobilisations et subventions d'équipement telles que présentées et annexées au document budgétaire.

3) – QUESTIONS DIVERSES

FORET COMMUNALE :

Décision n° 19

Mr le Maire expose à l'Assemblée qu'à la demande de l'ONF, il y a lieu d'inscrire les parcelles n° 4.1 ; 6.1 et 7.2 à l'état d'assiette puisque concernées par des coupes de bois.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2015, après en avoir délibéré, à l'unanimité : accepte le projet présenté, demande que ces coupes soient mises en vente en 2015, sur la base des recommandations du responsable Commercialisation des bois de l'ONF ;

Donne autorisation au Maire de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la coupe ou, en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes concernées et d'approuver le prix unitaire moyen de vente des bois à l'acheteur proposé par l'ONF.

PROJET ASSOCIATION CONCORDIA – mise en œuvre d'un chantier international :

Décision n° 20

Mr le Maire expose à l'Assemblée le projet proposé par l'Association Concordia, concernant la mise en œuvre d'un chantier international de bénévoles pour l'aménagement paysager sur le site du Fauteuil du Diable (chantier de 3 semaines à partir du 08.07.2015). Lecture est faite de la convention fixant les conditions administratives, techniques et financières de ce chantier. La commune, partenaire, s'engage à régler la somme de 4 820 €. Le Conseil Municipal, après étude et après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour, 1 voix contre :

- D'approuver ce projet tel que présenté
- Autorise le Maire à signer la convention à venir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Affiché le 07 avril 2015.

Le Maire,
André AUTHIER